



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

MATERION

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|--|--------------------------------|
| Nom commercial ou désignation du mélange | Copper Sodium Fluoride Targets |
| No. d'enregistrement | - |
| Numéro de document | G85 |
| Synonymes | Aucun(e). |
| Date de publication | 21-Avril-2022 |
| Numéro de version | 01 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|--------------------------|---|
| Utilisations identifiées | Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques Recherche et développement scientifique Autres: Fabrication de matériel médical et de défense |
|--------------------------|---|

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

| | |
|----------------------|---|
| NOM DE LA SOCIETE | Materion Advanced Materials |
| Adresse | 6070 Parkland Boulevard Mayfield Heights, OH 44124 Etats-Unis |
| Division | |
| Téléphone | 1.216.383.4019 |
| adresse électronique | ehs@materion.com |
| Personne à contacter | Theodore Knudson |

1.4. Numéro d'appel d'urgence Voir la section 16.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|----------------------------|---|
| Utilisations déconseillées | Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) Consommateur utilise: Ménages privés (= public général = consommateurs) |
|----------------------------|---|

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

| | |
|----------------------|---|
| NOM DE LA SOCIETE | Materion Advanced Materials |
| Adresse | 6070 Parkland Boulevard Mayfield Heights, OH 44124 Etats-Unis |
| Division | |
| Téléphone | 1.216.383.4019 |
| adresse électronique | ehs@materion.com |
| Personne à contacter | Theodore Knudson |

1.4. Numéro d'appel d'urgence Voir la section 16.

Section 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Dangers pour la santé

| | | |
|--|-------------|---|
| Toxicité aiguë, orale | Catégorie 4 | H302 - Nocif en cas d'ingestion. |
| Toxicité aiguë, inhalation | Catégorie 3 | H331 - Toxique par inhalation. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 | H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Catégorie 3 irritation des voies respiratoires

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Résumé des dangers

Toxique par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets sanitaires. Le matériau tel que vendu sous forme solide n'est généralement pas dangereux. Cependant, si le processus implique le meulage, la fusion, le découpage ou tout autre processus entraînant le dégagement de poussières ou de fumées, des niveaux dangereux de particules en suspension dans l'air peuvent être générés.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

Contient : Cuivre, FLUORURE DE SODIUM

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mention de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

Prévention

P261 Éviter l'inhalation de la poussière.
P264 Laver soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P311 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

Stockage

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.

Élimination

P501 Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

Informations supplémentaires de l'étiquette

Pour plus d'informations, s'il vous plaît contacter le Département de gestion des produits au +1.216.383.4019.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

Section 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

| Nom Chimique | % | N° CAS/n° CE | Numéro d'enregistrement REACH | Numéro index | Remarques |
|--------------|---------|------------------------|-------------------------------|--------------|-----------|
| Cuivre | 95 - 99 | 7440-50-8 231-159-6 | 01-2119480154-42-0080 | - | |

Classification : -

| Nom Chimique | % | N° CAS/n° CE | Numéro d'enregistrement REACH | Numéro index | Remarques |
|---|-------|------------------------|-------------------------------|--------------|-----------|
| FLUORURE DE SODIUM | 1 - 5 | 7681-49-4 231-667-8 | - | 009-004-00-7 | # |
| Classification : Acute Tox. 3;H301, Skin Irrit. 2;H315 | | | | | |

Section 4: Premiers secours

Informations générales En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est informé de la présence des substances impliquées et prend des précautions pour se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position qui lui permette de respirer confortablement. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Ne pas utiliser la méthode du bouche-à-bouche si la victime a inhalé la substance. Pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche équipé d'un clapet non-retour ou de tout autre appareil respiratoire médical approprié. Appeler un centre antipoison ou un médecin.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes au moins. Les personnes portant des lentilles de contact doivent autant que possible les enlever. Rincer continuellement. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion Rincer la bouche. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Maintenir la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Poudre. Sable sec.

Moyens d'extinction inappropriés En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Procédures particulières de lutte contre l'incendie Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Méthodes particulières d'intervention Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes Garder à distance tout personnel non nécessaire. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Veiller à ne pas inhaler de poussière. Ne pas toucher des conteneurs endommagés ou du produit déversé sauf si en portant une tenue de protection appropriée. Assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour plus de détails sur la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Pour les secouristes Garder à distance tout personnel non nécessaire. Porter les protections individuelles recommandées dans la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter la dispersion de poussières dans l'air (éviter notamment de nettoyer les surfaces empoussiérées par soufflage d'air comprimé). Arrêter l'écoulement du produit si cela ne présente pas de risque.

Déversements importants : Humidifier avec de l'eau et endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Pelleter le matériau dans une benne à ordures. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Petits déversements : Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour la protection personnelle, prière de consulter la section 8 du SDS.

Pour le rejet de déchets, prière de consulter la section 13 du SDS.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Réduire au maximum la production et l'accumulation de poussière. Ne pas goûter ni avaler. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec les yeux. Éviter les expositions prolongées. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement personnel de protection approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder sous clef. Stocker dans un récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir la Section 10 de la FDS).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Non disponible.

Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE

La Belgique. Valeurs limites d'exposition Composants

| Composants | Type | Valeur | Forme |
|------------------------------------|------|--|------------------------------------|
| Cuivre (CAS 7440-50-8) | VME | 1 mg/m ³ 0,2 mg/m ³ | Poussière et brouillard. Fumée. |
| FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4) | VME | 2,5 mg/m ³ | |

UE. Valeurs limites indicatives d'exposition dans les directives 91/322/CE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE, 2017/164/CE

| Composants | Type | Valeur |
|------------------------------------|------|-----------------------|
| FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4) | VME | 2,5 mg/m ³ |

Valeurs limites biologiques

Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

Procédures recommandées de contrôle

Suivre les procédures standard de surveillance.

Doses dérivées sans effet (DDSE)

Non disponible.

Concentrations prédites sans effet (PNEC)

Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Assurer une bonne ventilation générale. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

| | |
|---|--|
| Protection de la peau | |
| Protection des mains | Porter des gants appropriés contre le risque chimique. |
| - Autres | Porter un vêtement de protection approprié. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé. |
| Protection respiratoire | En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques. |
| Risques thermiques | Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire. |
| Mesures d'hygiène | Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. |
| Contrôle d'exposition de l'environnement | Vérifier la conformité des émissions de la ventilation ou de l'équipement de procédé aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Il peut être nécessaire d'installer des épurateurs ou des filtres ou d'effectuer des modifications techniques sur l'équipement de procédé pour réduire les émissions jusqu'à des teneurs acceptables. |

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

| | |
|--|---|
| État physique | Solide. |
| Forme | Solide. |
| Couleur | Cuivre |
| Odeur | Aucun(e). |
| Seuil olfactif | Non applicable. |
| pH | Non applicable. |
| Point de fusion/ point de congélation | 993 ° C (1819,4 ° F) évalué / Non applicable. |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non applicable. |
| Point d'éclair | Non applicable. |
| Taux d'évaporation | Non applicable. |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucun à notre connaissance. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | |
| limite inférieure d'inflammabilité (%) | Non applicable. |
| Limite d'inflammabilité – inférieure (%) température | Non applicable. |
| limite supérieure d'inflammabilité (%) | Non applicable. |
| Limite d'inflammabilité – supérieure (%) température | Non applicable. |
| Limite d'explosivité inférieure (%) | Non applicable. |
| Limite d'explosivité – inférieure (%) température | Non applicable. |
| Limite d'explosivité – supérieure (%) | Non applicable. |
| Limite d'explosivité – supérieure (%) température | Non applicable. |
| Pression de vapeur | Non applicable. |
| Densité de vapeur | Non applicable. |
| Densité relative | Non applicable. |
| Solubilité(s) | |
| Solubilité dans leau | Insoluble. |

| | |
|---|-------------------------------|
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | Non applicable |
| Température d'auto-inflammabilité | Non applicable. |
| Température de décomposition | Non applicable. |
| Viscosité | Non applicable. |
| Propriétés explosives | Non explosif. |
| Propriétés comburantes | Non comburant. |
| 9.2. Autres informations | |
| Densité | 8,64 g/cm ³ évalué |

Section 10: Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1. Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. |
| 10.2. Stabilité chimique | Ce produit est stable dans des conditions normales. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| 10.4. Conditions à éviter | Eviter les températures supérieures à la température de décomposition. Contact avec des substances incompatibles. |
| 10.5. Matières incompatibles | Des oxydants forts. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux. |

Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets indésirables

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Toxique par inhalation. |
| Contact avec la peau | Aucun effet indésirable par contact cutané n'est attendu. |
| Contact avec les yeux | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. |

Symptômes Irritation sévère des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision brouillée. Peut irriter les voies respiratoires.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë | Toxique par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. |
| Corrosion/irritation cutanées | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| Sensibilisation respiratoire | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Sensibilisation cutanée | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Mutagénicité des cellules germinales | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Carcinogénicité | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité | |
| FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4) | 3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme. |
| Toxicité reproductrice | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Danger par aspiration | En raison d'un manque partiel ou complet de données, la classification est impossible. |
| Informations sur les mélanges et informations sur les substances | Aucune information disponible. |
| Autres informations | Non disponible. |

Section 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité D'après les données disponibles, les critères de classification dans les substances dangereuses pour les milieux aquatiques ne sont pas remplis.

| Produit | Espèce | | Résultats d'essais |
|--------------------------------|---------------|---------|-------------------------------|
| Copper Sodium Fluoride Targets | | | |
| Aquatique | | | |
| <i>Aigu</i> | | | |
| Crustacé | CE50 | Daphnie | 1960 mg/l, 48 Heures évalué |
| Poisson | CL50 | Poisson | 0,0328 mg/l, 96 Heures évalué |
| Composants | Espèce | | Résultats d'essais |

| | | | |
|------------------------|------|--|---------------------------------|
| Cuivre (CAS 7440-50-8) | | | |
| Aquatique | | | |
| <i>Aigu</i> | | | |
| Crustacé | CE50 | Crabe bleu américain (Callinectes sapidus) | 0,0031 mg/l |
| Poisson | CL50 | Tête-de-Boule | 0,0219 - 0,0446 mg/l, 96 Heures |

| | | | |
|------------------------------------|------|--|----------------------------|
| FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4) | | | |
| Aquatique | | | |
| <i>Aigu</i> | | | |
| Crustacé | CE50 | Puce d'eau (daphnia magna) | 98 mg/l, 48 Heures |
| Poisson | CL50 | Traite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) | 83,7 - 138 mg/l, 96 Heures |

12.2. Persistance et dégradabilité Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des composants du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) Non disponible.

Coefficient de bioconcentration (BCF) Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme vPvB/PBT selon l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes Aucun autre effet indésirable sur l'environnement (par exemple appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement climatique) n'est attendu pour ce composant.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduels Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination).

Emballages contaminés Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes d'élimination Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales / nationales / internationales en vigueur.

Précautions spéciales Eliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

Section 14: Informations relatives au transport

ADR
14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

RID
14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

ADN

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IATA

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

IMDG

14.1. - 14.6.: Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses.

Section 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I et II, avec ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listé.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II, avec ses modifications

Cuivre (CAS 7440-50-8)

FLUORURE DE SODIUM (CAS 7681-49-4)

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 10, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA

N'est pas listé.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements

N'est pas listé.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

N'est pas listé.

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, avec ses modifications

N'est pas listé.

Autres réglementations UE

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications

Cuivre (CAS 7440-50-8)

Autres réglementations

Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements. La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) n° 1907/2006, avec ses modifications.

Réglementations nationales

Conformément à la directive 94/33/CE sur la protection des jeunes au travail, avec ses modifications, les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques conformément à la directive 98/24/CE et ses modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Section 16: Autres informations

Liste des abréviations

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie).
CEN : Comité européen de normalisation.
IATA : International Air Transport Association (Association internationale du transport aérien).
GRV : Grand récipient pour vrac.
IMDG : International Maritime Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses).
MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.
PBT : Persistante, bioaccumulable, toxique.
RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL : Short-term Exposure Limit (Valeur limite d'exposition à court terme).
TWA : Moyenne pondérée dans le temps.
vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

Références

Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

Informations de formation

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

Autres informations

Transportation Emergency
Call Chemtrec at:
US: 800.424.9300
International: 703.741.5970
Spain: 900.868.538
Switzerland: 0800.564.402
Chemtrec's toll free, mobile-enabled number in Germany – 0800 1817059
South Korea Toll-free Number – 080-880-0468

Clause de non-responsabilité

Ce document a été préparé à l'aide de données provenant de sources considérées être techniquement fiables et les informations sont considérées être correctes. Materion ne garantit cependant pas l'exactitude des informations qu'il contient, que ce soit de manière expresse ou implicite. Materion ne peut pas prévoir toutes les conditions dans lesquelles ces informations et produits seront utilisés et les conditions réelles d'utilisation sont indépendantes de sa volonté. L'utilisateur est donc tenu d'évaluer toutes les informations disponibles lors d'une utilisation donnée de ce produit et de se conformer aux lois, réglementations et statuts fédéraux, d'état, provinciaux et locaux.

Pour éviter tout malentendu ou toute supposition incorrecte par le destinataire de la fiche technique, il doit être clairement compris que les informations remises ne le sont pas sous forme de fiche de données de sécurité (SDS), mais qu'il s'agit en fait d'une fiche technique préparée volontairement en suivant autant que possible les directives pour fiche de données de sécurité du Règlement (UE) n° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2012 (REACH/SDS).